# ÉPISODE CÉVENOL 22

21 septembre 2021

### Un courant d'air et de rivière

### De quoi le pass est-il le nom?

En pandémie, il est nécessaire de prendre des mesures qui peuvent sembler contraignantes. Mais en premier lieu, les pouvoirs publics doivent assurer la protection de toutes et tous en mettant en place une stratégie co-hérente faisant appel aux compétences et à la responsabilité de tout un chacun. Or, depuis le début, la gestion est chaotique, incompréhensible et comme beaucoup le disent, infantilisante.

Ne revenons pas en détail sur les points suivants que nous avons déjà évoqués amplement dans nos précé-

dents numéros : L'absence de masques et de tests qui un coup ne servaient à rien puis sont devenus indispensables ; le manque de suivi des cas d'infection parce que le personnel n'a jamais été recruté pour le faire (qu'est devenue la fameuse limite des 5000 infectés qu'il ne fallait pas dépasser ?); l'hôpital public exsangue et le déficit de soins pourvus aux malades à domicile (combien sont morts parce qu'ils n'ont pas été pris en charge, on se souvient du fameux : « restez à la maison et prenez du doliprane »).

N'insistons pas non plus sur le fait que Macron - qui décide

tout seul - n'a pas voulu de confinement fin janvier 2021 mais a quand même du s'y résoudre début avril au prix de 14 000 morts. Si d'autres mesures avaient été prises ou reconduites, peut être qu'encore plus de décès, de cas graves et le confinement auraient pu être évités.

Mais qu'importe le passé! N'avons nous pas depuis le fameux discours de Macron le 12 juillet enfin la solution? La vaccination pour toutes et tous au dessus de 12 ans. Que nous importent les contradictions dans l'approche du gouvernement: pendant des mois, on nous rabâchait qu'il ne fallait pas infantiliser les gens et multiplier les restrictions, qu'il fallait vivre (et donc mourir)

avec le virus, aujourd'hui, la vaccination est quasi-imposée et il faut montrer patte blanche pour retrouver l'illusion d'une normalité.

Quelles que soient les demi-vérités qu'on nous assène sur la protection vaccinale, la contagiosité, l'immunité collective, etc., l'establishment et une bonne partie de la population s'imaginent en sécurité grâce à la vaccination. Le pass sanitaire imposé au prix d'un contrôle strict de la population ne serait que le moindre mal face à la liberté recouvrée.

Il ne s'agit pas ici de s'opposer à la vaccination mais de montrer qu'encore et toujours nous sommes confrontés à un autoritarisme qui nous impose sa solu-

tion du moment sans hésiter à sanctionner. La gestion policière de l'épidémie depuis les premiers mois (contrôle des autorisations de sortie, couvre-feux) perdure et s'appuie aujourd'hui sur des supplétifs civils dans les vérifications du pass.

Cette dérive est d'autant plus à prendre au sérieux que la servitude volontaire à produire aujourd'hui son autorisation pour par exemple aller au restaurant risque de tendre vers une acceptation progressive d'une surveillance plus intrusive demain. La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) alerte sur « le risque d'accoutumance et de banalisation de tels dispositifs attentatoires à la vie

privée et de glissement, à l'avenir, et potentiellement pour d'autres considérations, vers une société où de tels contrôles deviendraient la norme et non l'exception »\*

On nous rétorquera que nous sommes déjà traqués par le biais de nos cartes bancaires, de nos téléphones portables, les caméras, les drônes, sans oublier l'internet où nous laissons des traces qui permettent le profilage de nos activités et de notre personnalité. Alors pourquoi s'ériger contre le pass, qui ne livre que peu d'informations et surtout ne serait pas destiné à durer?

Le pass sanitaire introduit des dimensions supplémentaires dans la régulation de l'espace public. Il permet le



contrôle physique avec des moyens technologiques de la quasi entière population, ce qui représente un saut qualificatif dans la gestion de celle-ci. Le contrôle nécessite également de fournir une pièce d'identité ce qui exclut d'emblée certaines catégories de personnes, notamment des sans-papiers.

La vérification du pass n'incombe pas seulement à des personnels habilités mais à des « contrôleurs » qui subitement acquièrent un pouvoir duquel ils peuvent abuser ou qui leur permet d'obtenir des informations sur notre identité. Ainsi un jeune ayant voulu boire une bière dans un bistrot en a été interdit, le serveur ayant constaté qu'il n'avait pas 18 ans.

Moins anecdotique est la possibilité pour des personnes malintentionnées d'accéder facilement aux données personnelles intégrées aux QR Code, c'est-à-dire de savoir si une personne a été vaccinée une fois ou deux donc si elle a déjà contracté la maladie ou dans le cas d'un test d'apprendre qu'elle n'a pas été vaccinée. Le produit injecté est également signalé, ce qui pourrait, au moment de la remise en question de l'un d'entre eux – comme c'est le cas pour le vaccin Janssen actuellement - entraîner une nouvelle exclusion.

A l'origine, l'introduction du pass ne devait servir qu'à des évènements réunissant plus de 1000 personnes. Aujourd'hui il est exigé jusque dans les hôpitaux pour une consultation médicale. Qui nous dit qu'il ne sera pas adopté à long terme et inclura de nouvelles informa-

tions ? Une fois accepté plus largement pourquoi ne pas prévoir son extension ?

En présentant cet outil comme un moyen de protéger de la maladie et de juguler la pandémie, de nouvelles formes de contrainte et de dépendance sont introduites à grande échelle. La technologie génétique (les autres vaccins sont délaissés) d'une part et la technologie numérique de l'autre nous promettraient le salut.

Or un changement de paradigme est urgent. Rares sont les faiseurs d'opinions qui s'intéressent aux origines des nouvelles pandémies et aux moyens de les éviter. Il faudrait pour cela développer une stratégie de préservation de l'humain et de l'environnement qui remette sérieusement en question les modes de production actuels.

PS: Voilà que Macron – encore lui – laisse entrevoir la possibilité d'alléger le pass sanitaire. Une nouvelle fois, on est en droit de s'interroger sur la stratégie du « monarque ». Quelle violence à l'égard de ces soignantes et ces pompiers pour lesquels les sanctions sont tombées à partir du 15 septembre ! [Tissa]

## S'opposer au passe sanitaire, et plus encore...???

Il existe de multiples et bonnes raisons de s'opposer au passe sanitaire. Pour autant, les revendications émergeant des mobilisations hebdomadaires initiées durant l'été pour faire face à cette mesure peinent globalement à gagner en clarté et en lisibilité. S'articulant pour l'essentiel autour d'une vision ambiguë et étriquée de la notion de liberté, les récupérations politiques peuvent dans un tel contexte aisément prendre le devant de la scène, au dépend de la construction d'une réflexion critique plus approfondie sur les enjeux politiques et sanitaires actuels.



Quel sens donner au slogan de « liberté » tant clamé au sein du mouvement anti-passe? La notion de liberté a été souvent revendiquée au cours du temps, et a pu prendre des significations bien différentes selon le contexte, et le point de vue de qui l'a employé. L'on peut penser aux paysans zapatistes de la révolution mexicaine au début du siècle dernier qui autour du mot d'ordre « Tierra y libertad » (« Terre et liberté ») se sont opposés de façon nette à l'exploitation exercée par une oligarchie fortunée s'accaparant l'essentiel des terres cultivables du pays. Ou encore aux réfugiés stoppés aux frontières de l'Europe inscrivant sur des banderoles les mots « Hurriya » ou « Azadi » (« Liberté », en arabe et en perse) afin de dénoncer les restrictions à la liberté de circulation leur étant faite. Mais encore, l'on peut se référer aux théoriciens du néolibéralisme qui ont justifié leur doctrine de développement économique et de libre échange hégémonique au nom de la protection de la liberté de l'individu.

Dans le cadre d'un mouvement socialement et politiquement aussi hétérogène que celui s'opposant au passe sanitaire, brandir une telle revendication sans autre forme d'argumentation ne peut au mieux que révéler une impuissance à formuler collectivement un

<sup>\*.</sup> https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043915894

message politique cohérent et pertinent. Au pire, laisser le champ libre à des courants politiques pourtant peu habitués à promouvoir une défense des droits sociaux fondamentaux, et leur permettre d'occuper le terrain à peu de frais grâce à des slogans vidés de leur substance. Marine Le Pen d'ailleurs ne s'y est pas trompée, en lançant sans ironie la campagne présidentielle du Rassemblement National sur le thème de « Libertés, libertés chéries ». Le docteur Louis Fouché non plus, en se faisant l'apôtre de la non-vaccination et du non-port du masque à travers sa vulgate de « ré-information », tout en prêchant la liberté de ne pas se prémunir...

L'écueil semble ainsi difficilement franchissable, et il s'avère laborieux de dépasser les oppositions stériles et stéréotypées fleurissant dans les réseaux sociaux ou dans

les sondages médiatiques. Ceux-ci nous retrancheraient dans une vision manichéenne laissant pour seul choix : soit d'« accepter parfois de réduire nos libertés, parce que la priorité c'est de se protéger contre la maladie », soit, à l'inverse, de considérer que « rien n'est plus important que les libertés individuelles, même notre santé et celle des autres » (Sondage Elabe 19-20 août). Pour le dire autrement, faudrait-il acter que les impératifs de santé publique ne peuvent plus

s'envisager en dehors de la coupe sécuritaire ?, ou, d'une autre manière, que toute opposition aux mesures abusives prises en temps de pandémie implique la déconsidération des questions de soin ?

Face à ce dilemme abrutissant, il importe de ré-ouvrir la voie à un discours tangible permettant à la fois de se réapproprier les enjeux sanitaires actuels, mais également de s'opposer aux politiques sécuritaires et excluantes. En cela, des exemples de luttes vont dans ce sens: personnels soignants manifestant contre l'obligation vaccinale et contre les restrictions budgétaires dont souffre le système de soin depuis des années (tarification à l'acte, réduction des personnels, dégradation des conditions de travail, fermeture des lits...), employés de médiathèques refusant d'endosser le rôle d'auxiliaires de police et de restreindre l'accès de la culture pour tous (et notamment aux personnes y ayant le moins accès), travailleurs soumis au passe sanitaire se mobilisant afin de ne pas perdre leur emploi ou leur salaire et ainsi payer les pots cassés d'une gestion de crise catastrophique...

Porter une critique du passe sanitaire qui se limiterait au seul biais de la défense des libertés individuelles, c'est à dire privilégiant le libre arbitre face à l'intérêt commun, s'avérerait être au final une attaque fort peu dérangeante pour le système, car parfaitement en phase avec l'idéologie individualiste du chacun pour soi. Cela voudrait également dire renoncer à la conception d'une société égalitaire dans la prise en considération des droits à la santé de chacun. Élargir la problématique à d'autres enjeux, tels le poids des laboratoires pharmaceutiques et de leur course au gain, la levée des brevets, les inégalités Nord-Sud dans l'accès aux médicaments, ou la participation de tous dans les politiques sanitaires, instaureraient au contraire des perspectives sociales et solidaires plus conséquentes.



De surcroît, les amalgames grossiers et abjects assimilant de facto cette mesure à des drames historiques tels la shoah ou l'apartheid, ou érigeant ses opposants comme des « résistants » à la dictature ou au fascisme, ne peuvent que, par la tendancieuse minimisation des réalités qu'ils sous-tendent, accréditer les courants d'extrême droite déjà fortement présents. Si le caractère autoritaire et intrusif du passe sanitaire est avéré et reste à dénoncer, il ne peut s'exclure du contexte répressif actuel mené pour la sauvegarde du système néolibéral, et donc d'une critique plus large\*. L'opposition au passe sanitaire, pour s'inscrire dans une continuité de luttes émancipatrices, ne peut ainsi manquer aux exigences de justice sociale revendiquées lors d'un précédent mouvement... [Fred]

\* Après la loi « pour une sécurité globale préservant les libertés » du 25 mai 2021 et celle « relative à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement » du 30 juillet, et la loi du 24 août 2021 « confortant le respect des principes de la République », le projet de loi « relatif à la responsabilité pénale et la sécurité intérieure » actuellement en discussion est le quatrième grand texte sécuritaire fourre-tout de cette seule année 2021

#### Gestion de l'épidémie : la Justice saura-t-elle s'affranchir de l'exécutif ?

14 000 plaintes ont été déposées contre des membres du gouvernement qui n'ont pas pris les décisions adéquates face à la pandémie de Covid 19 dont ils avaient pourtant connaissance. Ils doivent également justifier les mensonges sur l'inutilité des masques dans le but de dissimuler la pénurie. Seules seize plaintes ont été jugées recevables.

Dans l'enquête de la Cour de justice de la République (CJR), ouverte en juillet 2020, l'ex-ministre de la santé Agnès Buzyn vient d'être mise en examen le 10 septembre 2021 pour « mise en danger de la vie d'autrui » en raison de sa gestion de la crise sanitaire. Elle a de surcroît été placée sous le statut de témoin assisté pour les soupçons d'« abstention de combattre un sinistre ». D'autres responsables sont également concernés par l'enquête, notamment l'ex-chef du gouvernement Édouard Philippe et Sibeth Ndiaye, ex-porte-parole du gouvernement.



Agnès Buzyn doit répondre de ses déclarations du 16 mars 2021 au journal Le Monde, le lendemain du 1er tour des élections communales et la veille du confinement strict tous deux imposés par Macron après avoir été plus de deux mois dans le déni de la pandémie. Elle affirme: « Quand j'ai quitté le ministère [de la santé], je pleurais parce que je savais que la vague du tsunami était devant nous. Je suis partie en sachant que les élections n'auraient pas lieu. » Et pourtant, elle a candidaté pour la Mairie de Paris et participé à ce premier tour des élections! Elle ajoute : « On aurait dû tout arrêter, c'était une mascarade », tout en assurant que dès le 11 janvier, elle aurait « envoyé un message » à Emmanuel Macron.\*

Lors de son audition devant la CJR, elle aura certainement dû expliquer ses propos du 21 janvier, quand elle affirmait publiquement que « le risque d'introduction en France [était] faible », et que « notre système de santé est bien préparé, professionnels et établissements de santé ont été informés ». La suite, nous la connaissons.

Pendant que médias et politiques en France glosent sur la judiciarisation de la politique, les premiers procès contre l'Etat autrichien débutent. Le chancelier Kurz comparaîtra comme témoin. Qu'en est-il de Macron, le premier responsable des dizaines de milliers de victimes, malades ou décédées, quand devra-t-il rendre des comptes devant la Justice ? [Tissa]

\* Le Monde, 17 mars 2021

### Chronologie d'un été covidien

On peut aisément s'accorder sur un point, ce monde est devenu complètement dingue.

Et dans ce monde aberrant, lorsque chaque jour apporte son lot de colère et d'incompréhension, il ne reste guère que des brindilles de certitude auxquelles s'accrocher:

Alors, où et qui qu'on soit, grand, gros, beau ou moche, blanc-bec ou boomer, gay, hétéro, hétéra, bosseur ou glandeur, révolté ou résigné, anti ou pro-vax, muni d'un passe ou non, une seule certitude subsiste : dans ce naufrage on rame sur le même bateau.

Pourtant, malgré toutes les techniques d'enfumage utilisées, du mensonge au truquage en passant par la diversion, qui peut encore ignorer que nous assistons à une crise salutaire pour quelques privilégiés dont les poches étaient déjà dégoulinantes de fric ? Comment ignorer que main dans la main avec Macron, un providentiel Saint-Bernard au sourire carnassier a inauguré « La Samaritaine », magasin populaire à l'origine et désormais magasin pour milliardaires. Que de bravos serviles des politiques à l'unisson ! Jusqu'où ira l'indécence ?

Comment ignorer que pour les actionnaires des laboratoires Sanofi, les affaires n'ont jamais été aussi florissantes ? Ma grosse entreprise ne connaît pas la crise...

Ce mois de juillet 2021, j'ai sauvé un hérisson de la noyade, deux fois (après il a dû comprendre), puis une cigale naissante de la voracité des fourmis. Trois hannetons à l'envers me doivent aussi la vie.

Ce mois de juillet, an 2 du calendrier covidien, plus d'une fois, j'ai été tentée de plonger la tête dans le seau, afin de me mettre à l'abri du triste savoir. Ne plus voir, ne plus entendre. Projet funeste, j'ai dû y renoncer rapidement, ç'eût été me priver du chant des cigales. Totalement impensable. Quand on a vu le jour près de la

grande bleue, le chant des cigales est aussi vital que les rayons du soleil.

Voilà qu'au hasard d'un raout, une amie me l'a présentée. Je l'avais déjà vue mais pas remarquée, ou bien j'éprouvais comme une réticence à son égard. Finalement, j'ai franchi le pas.

« Ô Cartagène, faut me pardonner Si je t'avais pas calculée Oublions le passé Au cœur de l'été Je t'ai kiffée Sous la glycine Avec mes copines »

Cartagène dans les Cévennes, pour mon regretté père c'était Pastis à Cassis et moi jadis Hydromel à Ploërmel... Par souci d'intégration, je le jure, j'ai toujours eu à cœur de consommer local... et boire dans le bocal, même un peu éméchée sur les bords (impossible de résister).

Que les bonnes âmes se rassurent, j'ai su apprécier Cartagène avec modération. En quête de satisfactions, nous avons passé des moments de ce qu'on appelle la vie normale. En verres et contre tout.

Au mois d'août de l'an 2, les requins Ricains ont quitté l'Afghanistan, leur dernière mission civilisatrice après celle du Vietnam, de l'Irak et de la Libye, étant accomplie.

Quatro repetita : chaos Afghan après fiasco Vietnamien, désastre Irakien, bérézina Libyenne. Etc., etc. J'oscille entre Morte de Rire et Morte de Rage.

Morte De Rage devant le sang coulé, les ruines et la barbarie annoncée.

Morte De Rire devant la mauvaise foi des puissants pour justifier la guerre. Car à part Ben Laden, que cachait et cache encore l'Agfhanistan : des terres rares et du cuivre fort convoités. La lutte contre le terrorisme n'est qu'un alibi pour prédateurs.



L'Oncle Sam s'est d'abord frotté les mains, puis cassé les dents. One more time. Quant au sort des femmes, largement instrumentalisé à des fins politiques, je suis plutôt Morte de Rage face à la monstrueuse hypocrisie qui consiste à dire : « Nous avons fait la guerre "aussi" pour sauver les femmes et les enfants d'Afghanistan ». Dieu blesse l'Amérique.

Cependant, tout n'est pas sombre, loin de là. Par chance, nous avons chez nous, un autre Saint-Bernard, amateur avéré de potiches et ardent défenseur de la cause féminine, prêt à voler au secours des femmes Afghanes, surtout si elles sont belles, selon ses critères évidemment. Les autres, celles qui ont porté tant d'enfants qu'elles ne sont plus belles, il ne s'en soucie guère.

Brun un rien ombrageux, je gage que le port du pakol lui siérait à ravir, lui qui est si soucieux de son image. Soutenons cet homme dont l'immense sagesse a fait ses preuves lors de l'intervention en Libye, cet homme qui ne se contente pas de mots vides. Signons des tweets pour l'encourager à quitter sa douce Côte d'Azur et rejoindre sans tarder la vallée du Panchir, un peu plus austère certes, loin des projecteurs assurément... mais qui connectée à Youtube lui fournirait l'occasion de diffuser de lui les plus flatteuses vidéos.

Morte de Rire

[Danielle Pelletier]

#### Il est passé par ici

J'aime les passiflores les passereaux les passionnés même les pasteurs mais le pass sanitaire ça c'est une autre affaire. Les passe-montagnes et les passantes les passe-temps et le pastis oh, le pastis! Mais le pass sanitaire ça nous met en colère. Les pastilles les passoires les pastiches les jolies pastourelles mais le pass sanitaire était ce bien nécessaire?

[bernard blangenois]

#### Plutôt que réduire le trafic aérien, le gouvernement réprime les activistes

Alors que les actions des militants écologistes pour dénoncer le transport aérien et ses conséquences climaticides se multiplient, le Parlement vient d'adopter ce lundi 13 septembre un projet de loi sur des dispositions d'adaptation au droit européen. Un article créant un nouveau délit d'intrusion sur les pistes d'aéroport y a été inséré.

C'est un projet de loi passé complètement inaperçu. Après une première lecture au Sénat au printemps dernier, puis un examen du texte début juillet par l'Assemblée, une Commission mixte paritaire composée de sénateurs et de députés s'est penchée, ce lundi 13 septembre dans l'après-midi, sur le projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des transports, de l'environnement, de l'économie et des finances.

La Commission mixte paritaire s'est avérée conclusive, c'est-à-dire que le texte a été définitivement adopté et qu'il n'y aura pas de deuxième lecture au Parlement.

Parmi la quarantaine d'articles de ce projet de loi fourre-tout qui a pour but initial d'adapter le droit français au droit européen, l'article 10 mentionne que toute personne s'introduisant illégalement sur une piste d'aéroport pourra être punie de « six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende ».

La peine monte à un an de prison et 15 000 euros d'amende si l'infraction est commise en réunion ou

« lorsqu'elle est précédée, accompagnée ou suivie d'un acte de destruction, de dégradation ou de détérioration ».

"Plutôt que de renforcer réellement ses actions pour le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, comme vient de lui enjoindre le Conseil d'Etat dans l'affaire Grande-Synthe, le gouvernement préfère bâillonner celles et ceux qui le rappellent à ses responsabilités. L'inflation législative en matière de répression du champ social et associatif est historique durant ce quinquennat, et de plus en plus inquiétante", selon Clara Gonzales, juriste à Greenpeace France.

Ce nouveau délit est une réponse directe aux actions menées par Greenpeace France, ANV COP 21 et Extinction Rebellion ces derniers mois. En octobre dernier, une centaine de militantes et militants d'ANV COP 21 s'étaient introduits sur un tarmac pour dénoncer le projet d'extension de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle T4. En mars, des activistes de Greenpeace avaient repeint un avion en vert pour dénoncer la faiblesse des mesures prises pour réduire le trafic aérien et les fausses solutions miracles telles que l'avion à hydrogène, soutenues par le ministre des Transports. A l'image de la Loi Ganay - ou loi "anti Greenpeace" adoptée en 2015, qui a créé un délit similaire d'intrusion dans les centrales nucléaires, le gouvernement privilégie une politique de répression plutôt que de relever son ambition climatique.

La création de ce nouveau délit est d'autant plus surprenante qu'elle intervient quelques mois après les actions des associations, et alors que celles-ci sont déjà poursuivies pour deux délits : la dégradation d'un bien d'autrui commis en réunion et la perturbation du

fonctionnement d'installation à usage aéronautique.

La lutte du gouvernement contre le réchauffement climatique passe donc avant toute chose par la répression des militants écologistes. [Tarmac]

